

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 26.08.2025  
. d'affichage : 26.08.2025

N° de la délibération : 2025-75

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63  
. présents : 46  
. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, DESACHY Christophe, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. HAY Francis, JOLY Vincent, LEFEBVRE Eric, Mme LEFEBVRE Sandra, MM. MEREL Michel, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, URIER Francis, VASSENT Christophe, Mme VASSEUR Julie, M. ZOIS Christophe,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.  
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.  
M. HAY Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
Mme LEFEBVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Philippe.  
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. URIER Francis avait donné pouvoir à M. FRISON Fabrice.  
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à Mme LARDOUX Catherine.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.  
M. DESACHY Christophe était représenté par M. JOURDAIN Jean-Pierre, suppléant.  
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

## BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT 2024

*La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57 applicable au budget Principal. Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses). Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.*

Le résultat 2024 a été repris par anticipation dès le vote du budget 2025 par la délibération.

Cette délibération confirme les résultats prévisionnels présentés dans la délibération n°2025-46 du 14 avril 2025.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 et M57,

Vu la délibération n°2024-189 du 19 décembre 2024 actant la clôture du budget annexe Micro crèche et autorisant le transfert de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe au budget principal,

Vu la délibération n°2025-46 du 14 avril 2025 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

Vu l'avis n°2025-0080 du 16 juin 2025 rendu par la chambre régionale des comptes et modifié par la décision n°2025-0080-bis du 11 juillet 2025, version n°2,

Vu l'arrêté du Préfet de la Somme n° DCL/BCL/2025-0241 du 28 juillet 2025 portant règlement d'office du budget primitif 2025 de la CCES,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants,

Constatant que la reprise des résultats prévisionnels présentés dans la délibération n°2025-46 du 14 avril 2025 est concordante avec les résultats définitivement arrêtés,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>REPRISE DES RESULTATS 2024 ET AFFECTATION DEFINITIVE</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION 2024</b>	
A - Résultat de l'exercice 2024	- 758 444,05
B - Résultats antérieurs reportés	7 208 879,31
C - Résultats à affecter (A+B)	6 450 435,26
<b>INVESTISSEMENT</b>	
D - Solde d'exécution 2024	1 137 752,60
E - Résultats antérieurs reportés	856 297,48
F - Résultats à reporter (D+E)	1 994 050,08
G - Solde des restes à réaliser Investissement	- 1 470 714,90
<b>H- BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
	-
1/ Affectation en réserves R 1068 en Investissement	-
2/ Résultat d'investissement reporté	1 994 050,08
3/ Résultat d'exploitation reporté	6 450 435,26
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE MICRO CRECHE AU BUDGET PRINCIPAL</b>	
1/ Affectation en réserves R 1068 en Investissement	3 142,99
2/ Résultat d'investissement reporté	- 461 534,06
3/ Résultat d'exploitation reporté	-

. décide l'intégration, au budget Principal, des résultats de l'exercice 2024 et des restes à réaliser du budget annexe micro crèche.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250903-DELIB\_2025\_75-DE